

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF817

présenté par  
M. Dufrègne et M. Fabien Roussel

### ARTICLE 21

I. – Supprimer les alinéas 3 et 4.

II. – Substituer à l'alinéa 17 l'alinéa suivant :

« Au titre de 2020, le montant de cette dotation est minoré par application d'un taux qui, appliqué au montant total à verser au titre de l'année 2019, aboutit à un montant total de 239 278 401 euros. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la ponction de 45 millions d'euros opérée sur la dotation de compensation versement transport (en tant que variable d'ajustement).